

# Module complémentaire SSIAP 1

**Qualiopi**  
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante:  
**ACTION DE FORMATION**

## Présentation de la formation :

Cette formation permet d'obtenir le diplôme d'agent de sécurité incendie SSIAP1 par équivalence.

**Objectif :** Cette formation permet de maintenir ses compétences et son employabilité d'agent de sécurité incendie SSIAP1.

## **Prérequis :**

- Être titulaire de la carte SST à jour
- Certificat médical selon l'annexe 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

## **Justificatif permettant l'obtention par équivalence du SSIAP1 :**

- être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.

- être titulaire du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers depuis moins de trois ans et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.

**Public :** être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires

**Compétences visées :** Développement des acquis et des compétences complémentaires sur les sujets suivants :

- ✓ la sécurité incendie
- ✓ les installations techniques
- ✓ le rôle et les missions de l'agent de sécurité incendie

**Les moyens humains :** Formateur-expert SSIAP 3.

**Evaluation finale :** pas d'examen final.

## Le programme :

### **Sécurité incendie (17h)**

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité

### **Présentation des différents moyens de secours**

#### **Installations techniques (9h)**

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

#### **Rôles et missions des agents de sécurité incendie (8h)**

- Le service de sécurité
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

#### **Concrétisation des acquis (10h)**

- Visites applicatives

**Durée : 44 heures**

**Effectif : 12 personnes maximum**

**Recyclages :** tous les 3 ans

**Délai d'accès - calendrier :** En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**

<https://tonnerre-formation.com>